

Bien vivre chez soi

Conférence et cafés discut'

Solutions et financements pour améliorer votre logement



Jeudi 24 avril 2025

Hôtel de Ville de
Plouzané



- **Accueil**
- **Introduction : Présentation des dispositifs d'accompagnement à la rénovation de l'habitat**
Par Brest métropole
- **Conférences : Quelles solutions pour adapter votre logement et financer les travaux ?**
Outils, méthode et financement pour assurer une rénovation énergétique efficace de votre logement.
- **Pause café**
- **Café Discut' : Quelle énergie pour se chauffer et quelle ventilation pour une maison saine, confortable et performante ?**
Animé par Tinergie, plateforme locale de la rénovation de l'habitat du Pays de Brest (Ener'gence)
Salle des cérémonies
- **Café Discut' : Quelles solutions pour adapter votre logement et financer les travaux ?**
Animé par Ti-MAD, dispositif local pour faciliter l'adaptation des logements (Association Soliha)
Salle du Dellec (1er étage / accès ascenseur)

Jean a adapté sa salle de bain pour rester autonome et il est enchanté.



NOUVELLE AIDE
MaPrimeAdapt'

- Une aide financière pour adapter son logement.
- Un accompagnement sur mesure.
- Pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

- **France Rénov'** : le service public pour la rénovation de l'habitat a été créé en 2022 et il est piloté par l'Anah.
- ses missions sont de:
 - faire de la rénovation de l'habitat une priorité,
 - s'assurer que chaque ménage puisse avoir accès à un **Espace Conseil**, y compris dans les secteurs les plus difficiles d'accès.
- Ce service de proximité est financé par les collectivités territoriales et il compte **588 Espaces Conseils France Rénov'** sur l'ensemble du territoire en 2025.
- **Tinerjie est l'Espace Conseil France Rénov'** local. Il a été créé par Brest métropole (direction de l'habitat) en 2012 et il est maintenant porté par l'ensemble du Pays de Brest.



L'offre de services Tinergie



**Plateforme locale
de rénovation de
l'habitat**

**Accueil centralisé :
information et
orientation
des usagers**

- **Un point d'entrée unique** en lien avec France Rénov' pour informer et orienter les particuliers,
- **Un accompagnement indépendant** pour sécuriser les projets des particuliers,
- **Un partenariat avec les professionnels locaux du bâtiment,**
- **Une orientation vers les opérateurs habilités (adaptation et énergie)**
- **Des aides financières locales** en fonction des projets

Un seul numéro : 02 98 33 20 09
Un site internet : www.tinergie.fr



Présentation Tinergie, espace conseil France Rénov'



Plateforme locale de rénovation de l'habitat

Accueil centralisé : information et orientation des usagers



Agence Energie - Climat du Pays de Brest

Missions

Information



Accompagnement aux travaux



Service

Conseil et orientation



Agence Energie - Climat du Pays de Brest

Accompagnement à la rénovation énergétique



Agence Energie - Climat du Pays de Brest



SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Accompagnement à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap



SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Outils, méthode et financement pour assurer une

Rénovation énergétique efficace de votre logement

- *Les principales aides financières*
- *Les travaux à envisager*
- *Les interfaces entre postes de travaux*
- *Illustration*



En logements individuels : maison individuelle ou appartement (travaux privés)
Aide versée au(x) propriétaire(s)



En copropriété : travaux collectifs ou privés d'intérêt collectifs
Aide versée à la copropriété

Plafonds de ressources hors Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 17 173 €	jusqu'à 22 015 €	jusqu'à 30 844 €	> 30 844 €
2	jusqu'à 25 115 €	jusqu'à 32 197 €	jusqu'à 45 340 €	> 45 340 €
3	jusqu'à 30 206 €	jusqu'à 38 719 €	jusqu'à 54 592 €	> 54 592 €
4	jusqu'à 35 285 €	jusqu'à 45 234 €	jusqu'à 63 844 €	> 63 844 €
5	jusqu'à 40 388 €	jusqu'à 51 775 €	jusqu'à 73 098 €	> 73 098 €
Par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

Des subventions pour qui ?

- **MaPrimeRénov' est ouverte aux :**
 - Propriétaires occupants
 - Propriétaires bailleurs
 - Usufruitiers
 - Propriétaires en indivision (attestation sur l'honneur à signer)
 - Copropriétés



Les nus propriétaires et les personnes morales (SCI notamment sauf exception) ne sont pas éligibles



MaPrimeRénov' par geste

	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Plafonds de dépenses éligibles (TTC)
Chaudières bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	5 000 €	3 850 €	2 100 €	18 000 €
Chaudières bois à alimentation manuelle (bûches)	3 750 €	3 150 €	1 400 €	16 000 €
Poêles à granulés, cuisinières à granulés	1 250 €	1 000 €	750 €	5 000 €
Poêles à bûches, cuisinières à bûches			500 €	4 000 €
Foyers fermés, inserts		750 €	500 €	4 000 €
Systèmes solaire combinés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	16 000 €
Chauffe-eau solaire individuel	4 000 €	3 000 €	2 000 €	7 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau	2 500 €	2 000 €	1 000 €	4 000 €
Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	18 000 €



MaPrimeRénov' par geste

	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Plafonds de dépenses éligibles (TTC)
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	12 000 €
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	3 500 €
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	1 800 €
Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	4 000 €
Ventilation mécanique (VMC) contrôlée double flux	2 500 €	2 000 €	1 500 €	6 000 €
Audit énergétique (facture depuis moins d'un an)	500 €	400 €	300 €	800 €
Isolation thermique des parois vitrées	100 € par équipement	80 € / par équipement	40 € / par équipement	1 000 € par équipement
Isolation des toitures terrasses	75 € / m ²	60 € / m ²	40 € / m ²	180 € / m ²
Isolation des rampants de toiture et/ou plafonds de combles	25 € / m ²	20 € / m ²	15 € / m ²	75 € / m ²
Isolation des murs par l'intérieur	25 € / m ²	20 € / m ²	15 € / m ²	70 € / m ²
Isolation des murs par l'extérieur (max 100m ²)	75 € / m ²	60 € / m ²	40 € / m ²	150 € / m ²



MaPrimeRénov' Parcours accompagné



Gagner au moins 2 classes énergétiques



Isoler au moins 2 postes et à minima 25% de chaque poste
(Plancher bas, Murs, Plancher haut, Menuiseries)



Ne pas conserver de système de chauffage ou d'eau chaude
au fioul
Ni installer de systèmes au gaz



Garantir un renouvellement d'air suffisant après travaux



Recourir à Mon Accompagnateur Rénov'

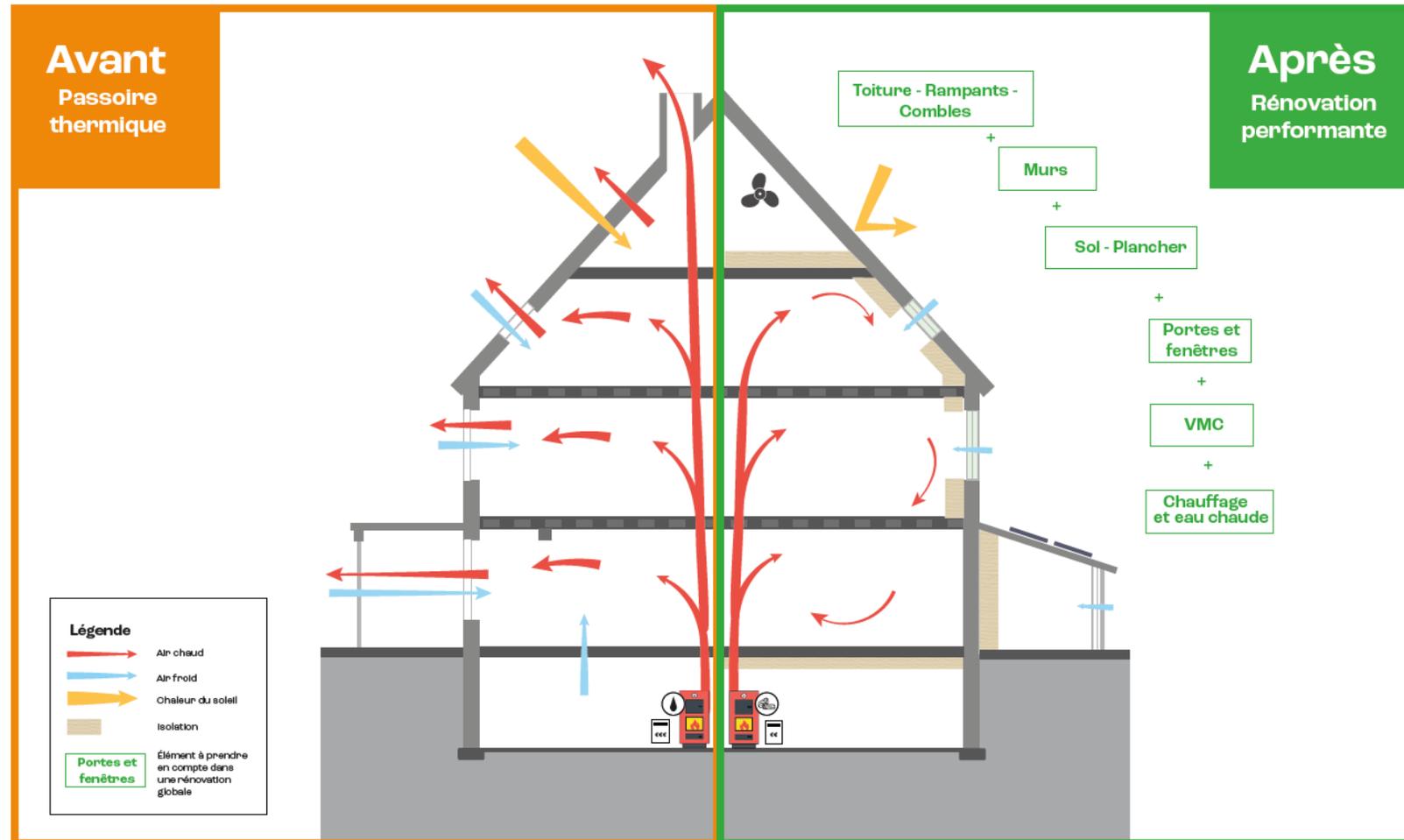
Les conditions d'accès :



MaPrimeRénov' Parcours accompagné

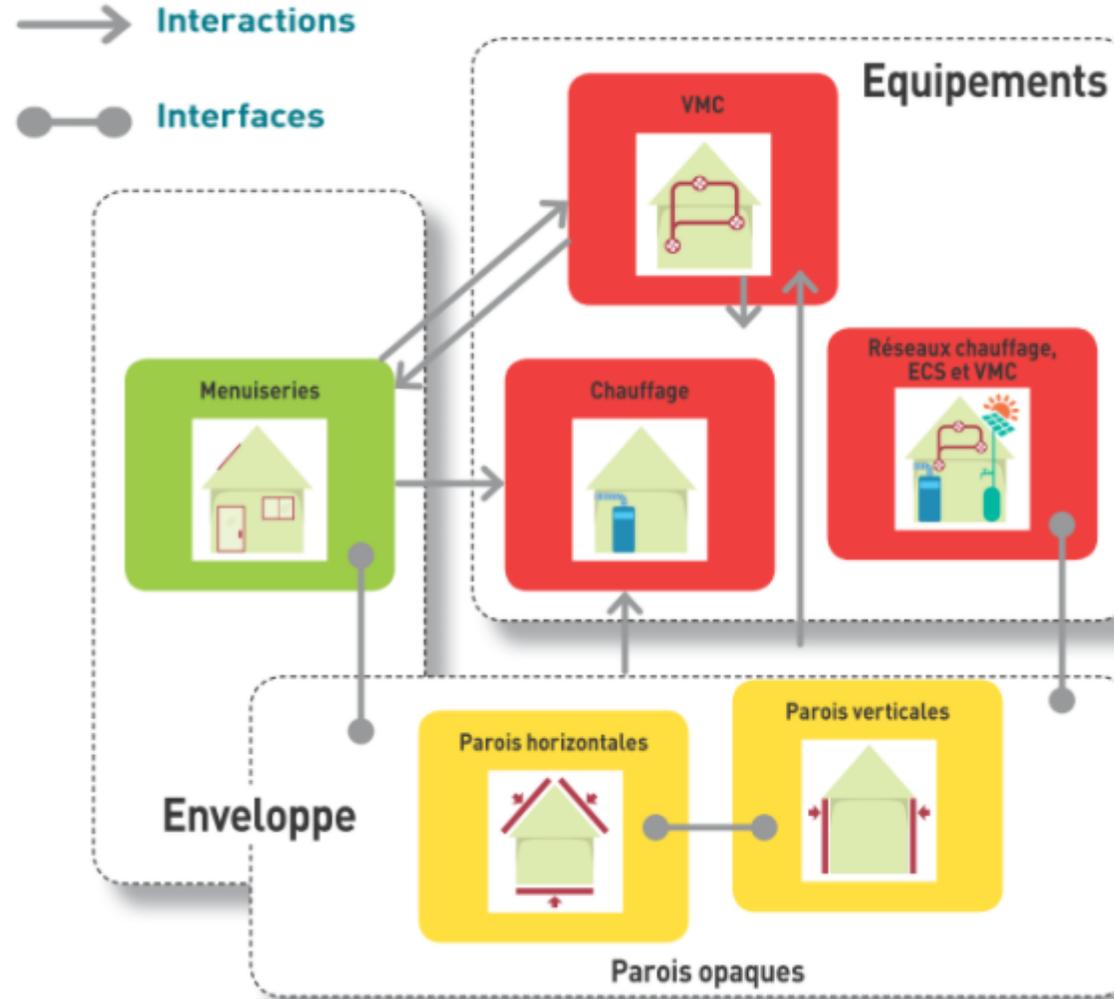
	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES HT	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉ- DIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 €	80%	60%	45 %	10%
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 €			50 %	15%
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 €			20%	
		du montant HT des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles			
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »		+10%			
ÉCRÊTEMENT		100 %	80%*	80%	50%
		du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles			

La rénovation énergétique globale



Les travaux à envisager

PRINCIPALES INTERFACES ET INTERACTIONS

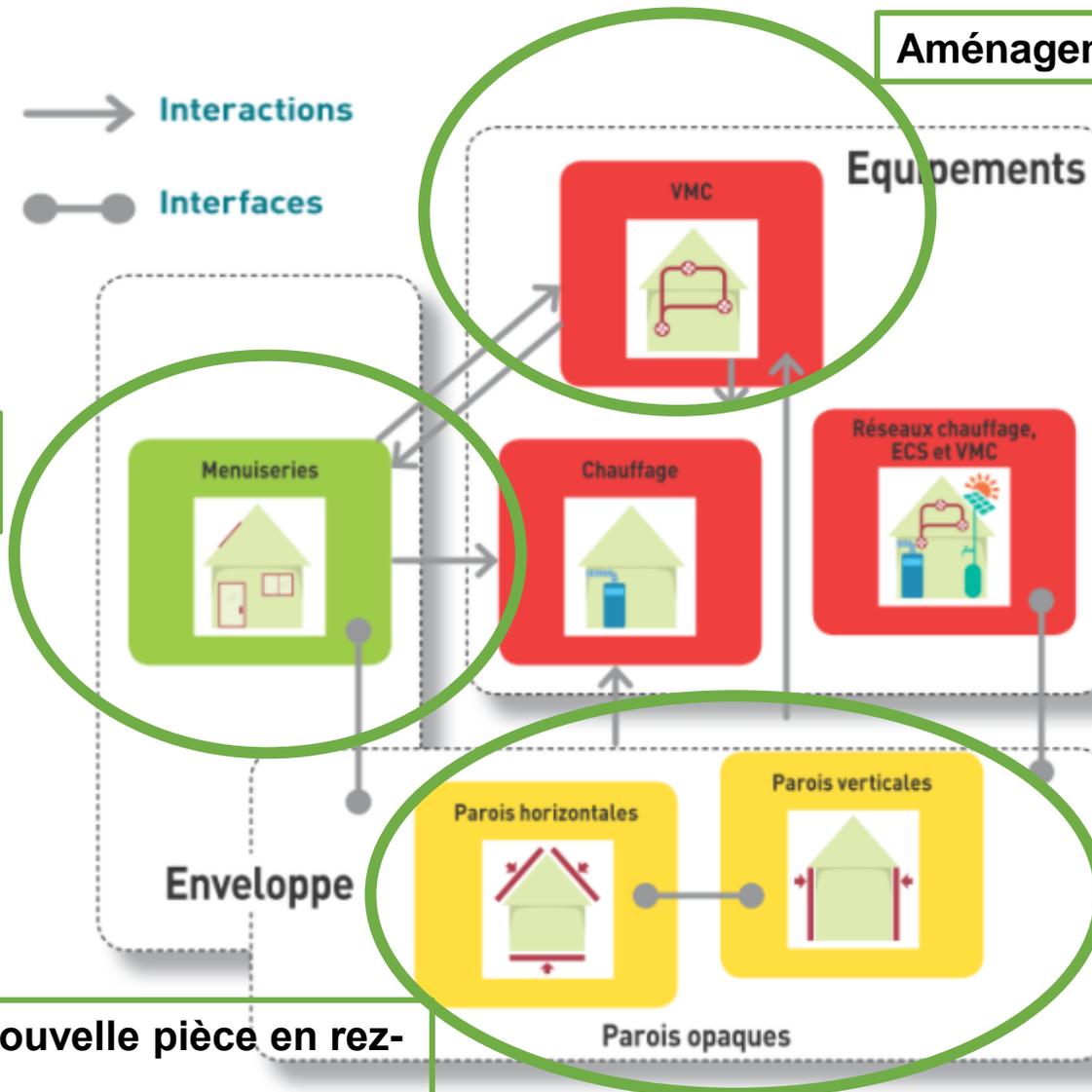


Les travaux à envisager, les liens avec l'adaptation

PRINCIPALES INTERFACES ET INTERACTIONS

Accessibilité et seuils de portes et portes-fenêtres !

Aménagement d'une nouvelle pièce en rez-de-chaussée !





MaPrimeRénov' Parcours accompagné

- Exemple de financement

Dossier Economie d'Energie : MPR Parcours accompagné

Mr & Mme A., en situation d'emploi, 2 enfants, doivent remplacer la chaudière hors d'usage de leur maison par une pompe à chaleur.

Dans le même temps, ils envisagent l'isolation de la toiture, isolation du plancher bas, isolation des murs par l'intérieur, remplacement des fenêtres et l'installation d'une VMC type hygro B.

Leurs ressources sont **très modestes** selon les plafonds de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :

Revenu fiscal de référence = 28 750 €

Coût total du projet de travaux : 71 234€ TTC (67 520 HT)

Plan de financement :

Subvention MPR PA (80% du coût total HT) : 54 016 €

(*)Prime sortie de passoire énergétique (+10%) : 6 752 €

Total Aides : 60 768 €

Reste à charge pour Mr & Mme A. : 10 466 €

Certaines collectivités abondent les aides sur leurs fonds propres

(*) *obtenue si passage d'une étiquette F/G avant travaux à une étiquette minimum de D après travaux*

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) ne sont pas cumulables avec le parcours accompagné



Plus de 4 sauts de classes énergétiques

Bien vivre •
chez soi

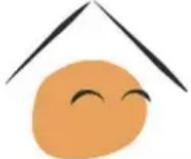


j'adapte
mon
logement

Ti-MAD
■ Maintien à domicile ■

1- MAPRIME ADAPT' : C'EST QUOI, QUI PEUT EN BENEFICIER, POUR QUELS TRAVAUX, QUEL MONTANT D'AIDE ?

2- COMMENT SE FAIRE ACCOMPAGNER ?



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

1- MAPRIMEADAPT'

Une nouvelle aide unique est effective depuis le 1^{er} janvier 2024 pour **financer les travaux d'adaptation des logements**; sous conditions d'attribution, cette aide vise à **simplifier les démarches** et **permettre aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie de rester vivre chez elle.**

**Prenons
les devants!**

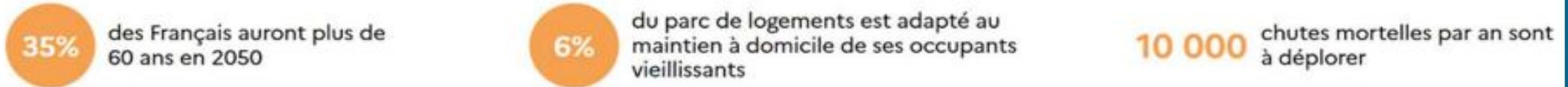


OBJECTIFS DE MAPRIMEADAPT'

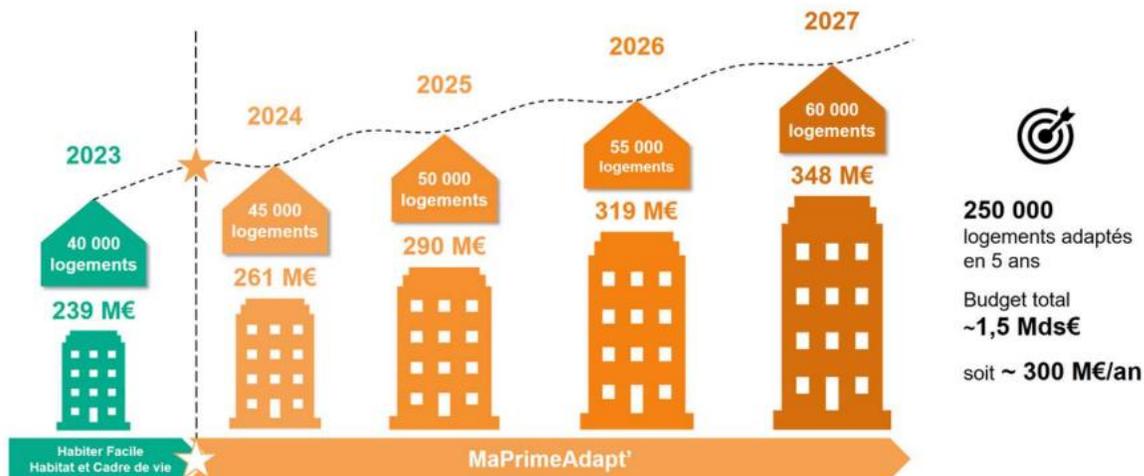


Pour accélérer le virage domiciliaire et l'adaptation des logements au vieillissement, le gouvernement s'est fixé trois ambitions : faire **plus**, faire **plus simple** et faire **mieux**.

Le « bien vieillir », et particulièrement le « bien vieillir à domicile », sont des enjeux majeurs pour anticiper les préoccupations futures des Français :



L'objectif d'adaptation de 250 000 logements sur le quinquennat, se traduit par un budget 2023-2027 de 1,5 Mds€



Source : DHUP
1. montant moyen actuellement constaté sur Habiter Facile : 3,300€ / logement

QUI PEUT BENEFCIER DE MAPRIMEADAPT'?

Périmètre de MaPrimeAdapt'



+70 ans
60-69 ans avec conditions de GIR
Personnes en situation de handicap



Ménages modestes
et très modeste



Résidence principale



Propriétaires occupants
Locataires du parc privé



Justificatifs handicap acceptés

Décision de la CDAPH reconnaissant l'éligibilité à l'une de ces prestations :

- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- la prestation de compensation du handicap (PCH)

OU

Décision de la CDAPH mentionnant un taux d'incapacité d'au moins 50 %

OU

Décision du Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre mentionnant un taux d'incapacité d'au moins 50 %



Attestations de GIR acceptées

Évaluation GIR 1 à 6 réalisée par l'un de ces organismes ou professionnels mandatés par :

- CARSAT
- CRAM
- Conseil départemental
- Médecin



Les GIR d'orientation (réalisés par l'opérateur) ne sont plus acceptés

PLAFOND DE RESSOURCE

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES
1	17 173 €	22 015 €
2	25 115 €	32 197 €
3	30 206 €	38 719 €
4	35 285 €	45 234 €
5	40 388 €	51 775 €
par personne supplémentaire	+5 094 €	+6 525 €



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Les montants ci-dessous correspondent aux « revenus fiscaux de référence » des personnes composant le ménage. Si ces dernières ont des avis d'imposition distincts, le montant à prendre en compte est la somme de leurs « revenus fiscaux de référence ».

ZOOM CREDIT D'IMPOT « AUTONOMIE »

- **Les personnes âgées de 60 ans ou plus qui souffrent d'une perte d'autonomie (GIR 1 à 4) ou les personnes présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50%***, (déterminé par décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).
** En pratique = il s'agit des bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou encore de la carte « mobilité inclusion » avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %*

- **Sous conditions de ressources**

Les revenus des ménages qui peuvent bénéficier du crédit d'impôt doivent être supérieurs aux seuils annuels suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Finistère
1	22 015
2	32 197
3	38 719
4	45 234
5	51 775
Par personne supplémentaire	+ 6 525

RFR de l'année N-2 (ou N-1 lorsque ce revenu est inférieur ou égal à ces seuils)

... **mais inférieurs à 31 094 €** pour la première part de quotient familial, majoré de 9 212 € pour chacune des deux demi-parts suivantes et de 6 909 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la troisième (les majorations sont divisées par deux pour les quarts de part).

A noter : pas de cumul possible entre ce crédit d'impôt et le dispositif « MaPrimeAdapt' ».

Taux du crédit d'impôt = 25 % du montant des dépenses éligibles

Plafond de dépenses : 5000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée /
 10 000 € pour un couple soumis à imposition commune

Ce plafond est majoré de **400 €** par personne à charge (**200 €** par enfant en résidence alternée).

Comment déclarer pour bénéficiaire du crédit d'impôt ?

Il faut déclarer le montant des dépenses payées durant l'année d'imposition dans la partie « *Réductions d'impôt et crédits d'impôt* » de la déclaration de revenus.

Il convient de **conserver les justificatifs de dépenses** car l'administration fiscale peut les demander (facture de l'entreprise, attestation du vendeur).

Si le montant du crédit d'impôt dépasse celui de l'impôt dû, l'excédent vous sera restitué.

QUELS TRAVAUX SONT CONCERNES ?



Adaptation de la salle de bain

- Installation d'une douche de plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée
- Rehausse des toilettes
- Pose de carrelage ou revêtement antidérapant
- Mise en place d'un lavabo adapté
- Pose de barres d'appui et mains courantes



Autres travaux y compris extérieurs

- Création d'une pièce supplémentaire
- Création d'une unité de vie
- Installation de meubles pour personnes à mobilité réduite
- Élargissement ou aménagement de parking
- Aménagement du cheminement extérieur
- Autonomie/adaptation : autres choix



Accessibilité

- Création d'une rampe d'accès
- Installation d'un monte escalier
- Installation d'un ascenseur
- Installation d'un monte-personne ou plate-forme élévatrice
- Amélioration de la circulation intérieure - Élargissement de passages
- Aménagement d'une pièce
- Motorisation des volet roulants
- Installation ou adaptation des systèmes de commande (installations électriques, d'eau, de gaz et de chauffage, signalisation, alerte, interrupteurs) de fermeture et d'ouverture (portes, fenêtres, volets, interphones)
- Chemins lumineux



À noter

- Les **travaux induits** sont également éligibles à la prise en charge par MaPrimeAdapt' et devront être clairement affichés dans le diagnostic.
- Un **principe de dérogation** peut s'appliquer seulement pour les travaux identifiés dans le diagnostic afin de s'adapter à la situation et aux besoins des ménages. L'intégration des travaux qui ne figurent pas dans cette liste, sera soumise à l'appréciation de l'instructeur
- ✗ MPA' ne prend **pas** en charge les travaux qui ne sont pas rattachés au logement
- ✗ MPA' ne prend **pas** en charge les travaux entraînant un abonnement pour l'utilisateur (*ex : bracelet anti-chutes*)

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE?

MaPrimeAdapt'



Eligibilité

+70 ans **sans** conditions de GIR
60-69 ans **avec** conditions de GIR
Personnes en situation de handicap
Ménages modestes ou très modestes



Taux de subvention

50% pour les ménages modestes
70% pour les ménages très modestes



Plafond de travaux

22.000€



Accompagnement

AMO **obligatoire**

Dans la limite d'un plafond de travaux de 22 000 euros hors taxes, MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de :

- **50 %** du montant des travaux pour les ménages aux revenus modestes ;
- **70 %** du montant des travaux pour les ménages aux revenus très modestes.

MaPrimeAdapt' est cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique et la prestation de compensation du handicap (PCH).

EXEMPLES DE PROJETS RÉALISÉS

En matière d'autonomie : *Exemple 1*

Personne seule, 85 ans, revenu fiscal de référence de 17 005 €

Maison de 1975 située sur Le Relecq Kerhuon, 100 m²

Travaux envisagés :

✓ Création d'une salle d'eau adaptée en rez de chaussée

Coût total du projet : 18 369 € TTC

Financement :

Subvention ANAH (70%) 11 797 €

Reste à charge (36%) : 6572 €



EXEMPLES DE PROJETS RÉALISÉS

En matière d'autonomie : *Exemple 2*

Mr et Mme C, âgée de 70 ans, sont propriétaires d'une maison de 100m² construite en 1968.

Leurs ressources sont modestes selon les plafonds de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : Revenu fiscal de référence = 32 100 €

Elle envisage d'adapter la salle d'eau existante, de rehausser les WC et sécuriser les escaliers par une main courante.

COÛT DES TRAVAUX : 12 580,57 € TTC (11 436,89 € HT)

FINANCEMENT

- ANAH (50%) 5718 €

Reste à charge du propriétaire (45%) 6862,57 €



- **Accueil**
- **Introduction : Présentation des dispositifs d'accompagnement à la rénovation de l'habitat**
Par Brest métropole
- **Conférences : Quelles solutions pour adapter votre logement et financer les travaux ?**
Outils, méthode et financement pour assurer une rénovation énergétique efficace de votre logement.
- **Pause café**
- **Café Discut' : Quelle énergie pour se chauffer et quelle ventilation pour une maison saine, confortable et performante ?**
Animé par Tinergie, plateforme locale de la rénovation de l'habitat du Pays de Brest (Ener'gence)
Salle des cérémonies
- **Café Discut' : Quelles solutions pour adapter votre logement et financer les travaux ?**
Animé par Ti-MAD, dispositif local pour faciliter l'adaptation des logements (Association Soliha)
Salle du Dellec (1er étage / accès ascenseur)